

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 12 juin 1943.

Greffe du Tribunal de 1^{ère} Instance

N^o 2411 R.C. 3.160.-

Une ANNEXE

OBJET :

Aff.: Gouvernement du R.U.
c/ DOSSA SAGRAM.

*vis-à-vis
la quittance
de 9.243*

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous transmettre, aux fins de remise à l'intéressé, la quittance du Greffe n^o 45 du I2-6-43 du montant de 65,00 francs, somme payée par DOSSA SAGRAM à titre de reliquat des frais de justice en l'affaire émarginée.

Le Greffier, Van Erp,

Van Erp

A Monsieur l'Huissier

RUHENGRI.

Ruhengeri



11371